



Me proteger contre le frere de mon ancien proprietaire

Par **OCEANE1610**, le **15/04/2008** à **23:56**

Bonjour,rrnrnrnrn Il y a 3 ans j'ai ecrit une lettre au frere de mon ancien proprietaire avec dessus le montant du loyer .rnCelui ci le mais au tribunal aujourd'hui et ce sert de ma lettre contre lui a cause du montant du loyer non conforme a ce que celui si aurait declarer .rrnrnrnrnLe probleme ces qu'apres reflexion , je suis sur de mettre tromper en ecrivant ma lettre (montant du loyer) .rrnrnrnrnJe n'ai pas donner mon accord pour qu'il se serve de lettre contre lui et d'ailleur , je n'ai rien a reprocher a mon ancien proprietaire .rrnrnrnrnLe probleme ces que je ne sais pas si je dois craindre quelque chose .rrnrnrnrnEst ce que je peux m'opposer a ce que ma lettre serve contre mon ancien proprietaire ?rrnrnrnrnJ'ai pens  aller voir un avocat mais , financierement je ne peux pas en prendre un et je ne suis pas sur de pouvoir avoir l'aide juridique .rrnrnrnrnQuand pensez vous que dois je faire ?rrnrnrnrnmerci .